



CHARTRE

ENTREPRISE- TERRITOIRE

PROPOSÉE AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES DE PLAINE COMMUNE

Plaine Commune accueille sur les 8 communes qui la composent 13 000 entreprises et plus de 135 000 emplois.

C'est le territoire qui a connu le plus fort développement économique depuis le 1er janvier 2000 avec l'arrivée de 1 400 entreprises sur plus de 1,5 million de m² représentant une progression de 21 000 emplois.

Mais les habitants du territoire ne bénéficient pas encore suffisamment de ces implantations d'entreprises nouvelles. Le taux de chômage, même s'il est passé en dessous du seuil des 14%, reste très supérieur à la moyenne nationale.

L'accès à l'emploi des habitants du territoire est encore freiné par un réel phénomène de discrimination. De trop nombreux jeunes pourtant qualifiés se voient éloignés des entretiens et embauches pour des raisons de nom, de faciès ou de lieu d'habitation.

Les nouvelles implantations représentant pour l'essentiel des transferts, les entreprises arrivent avec leurs salariés, dont fort peu habitent le territoire de Plaine Commune. Les liens avec les deux universités Paris 8 et Paris 13 qui constituent pourtant le 2ème pôle étudiant d'Île-de-France sont faibles.

En un mot, il y a des liens insuffisants entre le développement économique et le développement local.

La communauté d'agglomération considère cette situation insatisfaisante et elle veut résolument inverser la tendance. Les entreprises savent que leur développement ne s'inscrira durablement que dans un environnement social harmonieux dans lequel chacun trouvera une réponse à ses attentes. Un territoire à deux vitesses n'est pas une situation acceptable ni pour les entreprises, ni pour les habitants.

L'association Plaine Commune Promotion, forte de ses 230 entreprises adhérentes, est largement représentative du tissu économique du territoire. Elle considère important que l'arrivée d'entreprises nouvelles soit perçue comme une opportunité positive par les habitants. Le développement de relations partenariales entre les décideurs économiques, politiques, sociaux et administratifs est une base du développement harmonieux et solidaire du territoire.

L'intérêt des entreprises de s'inscrire dans le développement local présente en effet plusieurs aspects significatifs du cadre de vie :

→ raccourcir le trajet domicile - travail,

→ former les salariés dans des structures peu éloignées tant pour la formation initiale que continue,

→ recruter des salariés formés aux métiers en développement,

→ disposer de services à proximité pour les entreprises et les salariés,

→ participer à la vie de la cité, dans la problématique du développement durable.

Ces objectifs communs seront perçus par les habitants comme une véritable contribution des entreprises au développement local et à la stabilité sociale. Ils seront perçus par les entreprises comme un moyen de leur développement durable dans un environnement positif.

Dans cette situation, les villes et la communauté d'agglomération se doivent de favoriser au maximum la concrétisation des synergies potentielles entre les entreprises nouvellement arrivées sur le territoire, les activités et entreprises déjà implantées et les populations.

C'est pourquoi Plaine Commune et Plaine Commune Promotion ont élaboré ensemble une charte proposant des actions concrètes sur les thèmes de l'emploi, de la formation, du développement social, du soutien à la création d'entreprise, du logement, entre autres, qui peuvent renforcer les liens entre entreprises et développement local.

La Charte Entreprise-Territoire a été signée par les premières entreprises en mars 2005. 85 sociétés sont signataires de cette charte. Nous sommes aujourd'hui engagés dans une action durable avec la volonté de renforcer la démarche par des partenariats mieux structurés. L'objectif est de donner de la lisibilité aux actions engagées par les signataires.

D'ores et déjà, l'implication d'une grande majorité de signataires a permis de déclencher une dynamique avec notamment une évolution favorable de la part de salariés résidents et 1300 embauches locales en deux ans et demi.

La création fin 2006 de la Maison de l'Emploi du Territoire de Plaine Commune vient renforcer la mobilisation des acteurs pour le succès de cette charte. La Charte Entreprise-Territoire est une action labellisée par la Maison de l'Emploi.

→ UNE CHARTE ENTREPRISE - TERRITOIRE

La Charte Entreprise-Territoire propose une ambition commune s'inscrivant dans une stratégie de développement durable. Cette ambition s'exprime par la suggestion de 24 actions types pour renforcer les liens entre les entreprises implantées et le territoire. Ces actions doivent se combiner en fonction de la stratégie de chaque entreprise sur les champs de l'emploi, des liens école/université/organisme de formation/entreprise, du soutien à la création d'entreprise, du développement des liens avec le tissu économique local, des travailleurs handicapés et du logement des salariés.

La liste d'actions ci-dessous n'est pas à prendre dans son ensemble. Chaque entreprise du territoire ayant son identité et une stratégie propre, elle se voit proposer une implication volontaire dans la signature de cette charte sous la forme d'une déclinaison individuelle assortie d'une annexe technique qui indiquera les actions qu'elle souhaite développer et/ou renforcer dans les 3 ans. Une rencontre annuelle entre les signataires fera le point sur l'avancée des objectifs.

Le regroupement de l'ensemble de ces engagements favorisera une gestion prévisionnelle des perspectives d'emploi, d'actions de formation et d'insertion facilitant l'organisation d'initiatives novatrices dans ces domaines. Un accent tout particulier sera mis sur les échanges d'expérience et sur la diffusion d'expérimentations positives tout en préservant les politiques personnelles des entreprises.

Cette charte fera l'objet d'une déclinaison spécifique pour les aménageurs, entreprises des travaux publics et du bâtiment et pour les maîtres d'ouvrage publics et privés intervenant sur le territoire.

→ LES ACTIONS PROPOSÉES

EMPLOI

Objectif : renforcer de la part de l'emploi de salariés résidant sur le territoire

Sur le volet de l'embauche locale qui constitue l'enjeu majeur de la charte, le critère essentiel à apprécier est le pourcentage de résidents du territoire parmi les salariés de l'entreprise. C'est sa progression qui sera garante des résultats de la charte.

Ce pourcentage varie en fonction des activités et des qualifications du personnel de l'entreprise. Il est proposé de faire un constat pour chaque entreprise signataire, à la date de la signature, du % de salariés habitant Plaine Commune par rapport au total des salariés de l'entreprise et de se fixer un objectif réaliste d'évolution sur 3 ans, en précisant les moyens pour y parvenir sur lesquels la collectivité et ses partenaires pourront apporter un appui à la mise en oeuvre.

1) Accorder une attention particulière aux candidatures émanant du territoire dans les recrutements de l'entreprise

2) L'accueil d'habitants de Plaine Commune (jeunes et adultes) inscrits dans un parcours d'insertion et de formation

→ Accueil de stagiaires dans le cadre du dispositif "passerelle-entreprise"

→ Accueil de stagiaires dans le cadre de la formation continue

→ Accueil de stagiaires inscrits dans un parcours d'insertion

→ Évaluation en milieu de travail : stage d'observation conventionné avec l'ANPE

3) Favoriser l'insertion par l'Activité Économique : le territoire compte de nombreuses structures d'insertion par l'activité économique qui suivent un public en insertion et qui sont fédérées dans le réseau REALISE.

→ Faire appel aux prestations proposées par les structures d'insertion par l'activité économique (restauration/traiteur, bâtiment, entretien d'espaces verts, services aux salariés, etc.)

4) Soutien à l'École de la 2ème Chance (E2C) : accueil de stagiaires et/ou versement de la taxe d'apprentissage.

5) Parrainage de jeunes vers l'emploi

→ Sur le territoire, plusieurs structures (association, mission locale) proposent à des cadres d'entreprise de s'inscrire dans une dynamique de parrainage. Ce dispositif permet de mettre en relation des jeunes à la recherche d'un emploi ou d'une formation avec des parrains bénévoles possédant une bonne connaissance du monde de l'entreprise qui les guident et les soutiennent dans leurs démarches et facilitent ainsi leur intégration professionnelle.

6) Participation à des forums de recrutement

→ **Les Rencontres pour l'emploi** : Plaine Commune et l'ANPE organisent depuis 2003, en partenariat avec Plaine Commune Promotion, les Rencontres pour l'emploi. C'est un forum de recrutement [jusqu'à bac + 3] qui a eu lieu deux fois par an où se rencontrent des entreprises locales qui recrutent et toute personne à la recherche d'un emploi (stand mis à disposition gratuitement). Chaque édition rassemble environ 50 entreprises et plus de 2000 visiteurs et débouche sur 150 recrutements.

→ **Les Rencontres Improbables** organisées par l'AFIJ (Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes diplômés) et Plaine Commune qui ont pour objectif de mettre en relation des jeunes diplômés (bac + 2 à bac + 5) et des responsables de recrutement de grandes entreprises.

→ Autres forums locaux

LIENS ÉCOLE - UNIVERSITÉ - ENTREPRISE - ORGANISME DE FORMATION

Plaine Commune et Plaine Commune Promotion souhaitent encourager le dialogue et favoriser un rapprochement entre les entreprises locales et les jeunes du territoire.

Cela passe notamment par le développement des relations avec les établissements d'enseignement secondaire et supérieur du territoire.

1) **Accueil de jeunes en alternance** (apprentissage, professionnalisation) issus du territoire. Un large panel de formations en alternance, du niveau CAP au niveau Ingénieur, est proposé par les établissements et organismes de formation locaux.

2) **Présentation des métiers** de l'entreprise par des salariés à des jeunes et à des demandeurs d'emploi

3) **Participation au Rallye Interentreprises** : visites d'entreprises par des groupes de collégiens

4) **Favoriser la connaissance des formations professionnalisantes du secondaire** par le soutien et la participation à l'opération "Nos lycées, une mosaïque de talents"

5) Accueil de stagiaires

→ Issus de formations professionnalisantes dans les lycées (CAP, BEP, Bac Pro, BTS, DUT, licence professionnelle)

→ Issus des Universités Paris 8 et Paris 13

→ Issus de pôles de formation supérieure du territoire (Institut Galilée, CNAM, SUPMECA, ESC Lille campus d'Aubervilliers, etc.)

6) **Versement de la taxe d'apprentissage** à des établissements d'enseignement secondaire et supérieur et à des organismes de formation du territoire (un annuaire des établissements habilités à percevoir la taxe d'apprentissage est à disposition des entreprises sur le site internet de Plaine Commune).

7) **Développement de liens avec l'enseignement supérieur en rencontrant des responsables de formation au Forum annuel des formations post-bac**

8) **Rapprochement avec des organismes de formation continue** du territoire pour la formation des salariés de l'entreprise, en particulier pour la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

9) **Rapprochement avec des laboratoires de recherche** pour développer des coopérations. Le territoire compte 75 laboratoires de recherche dans des domaines variés (sciences humaines, matériels, informatique, etc.)

→ Contact avec un laboratoire de recherche sur une problématique particulière à l'entreprise

→ Participation à des conférences thématiques de recherche appliquée entre entreprises et chercheurs (Déjeuners de la technologie)

SOUTIEN A LA CRÉATION D'ENTREPRISE

→ **Soutien à la Plate-Forme d'Initiative Locale (PFIL)**, Plaine Initiatives, qui accompagne des créateurs d'entreprise et attribue des prêts d'honneurs sans intérêt : adhésion, abondement du fonds et/ou par participation au conseil d'administration, parrainage de créateurs

→ **Mécénat de compétences** avec la mobilisation de salariés et d'experts pour animer des ateliers de formation destinés aux conseillers accompagnant les créateurs d'activité ou aux porteurs de projet eux-mêmes

DÉVELOPPEMENT DES LIENS AVEC LE TISSU DE TPE ET DE PME DU TERRITOIRE

L'objectif est de favoriser l'ouverture des politiques d'achat des grandes entreprises aux TPE et PME locales.

→ **Engagement à consulter des entreprises locales** sur des marchés et prestations de sous-traitance ciblés (services aux entreprises, prestations en rapport avec le cœur de métier de l'entreprise, BTP, etc.)

→ **Référencement de l'entreprise** dans l'annuaire des entreprises (en ligne sur le site internet de Plaine Commune)

→ **Visite aux Rencontres annuelles de Plaine Commune Promotion** où 80 entreprises locales exposent leurs savoir-faire et/ou participation à des initiatives de valorisation du tissu économique local

TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Depuis la loi du 10 juillet 1987, les entreprises de plus de 20 salariés sont tenues à une obligation d'emploi d'au moins 6% de personnes handicapées dans leur effectif. La loi du 11 février 2005 réaffirme cette obligation et l'étend à de nouvelles catégories de personnes handicapées.

→ **Recrutement de collaborateurs reconnus travailleurs handicapés** par la mise en relation avec l'EPSR IRRHIS, l'ANPE, ou autre structure

→ **Passation de contrats** de sous-traitance, de fournitures, de prestations de service ou de mise à disposition de travailleurs handicapés avec les 5 Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT, anciennement CAT) et les 3 Entreprises Adaptées (anciennement Ateliers Protégés) du territoire. Exemples de prestations : espaces verts ; reprographie ; télémarketing ; routage ; restauration ; recyclage ; nettoyage de locaux ; etc.

LOGEMENT DES SALARIÉS

Le rapprochement des salariés du lieu de travail est un enjeu pour l'entreprise comme pour la collectivité et permet d'infléchir positivement le nombre de salariés habitant le territoire. Plus de 6 000 logements diversifiés ont été réalisés sur la communauté en 3 ans depuis 2005.

→ **Informations sur les programmes de logements neufs en accession**

→ **Informations sur les possibilités de logements pour les salariés de 18 à 32 ans en mobilité**

→ L'ADHÉSION À

PLAINE COMMUNE PROMOTION

UN MOYEN POUR DÉVELOPPER LES SYNERGIES

Cette association partenariale, avec 230 adhérents dont plus de 200 entreprises, est l'interlocuteur privilégié des acteurs économiques sur le territoire. Par la signature de cette charte cadre avec Plaine Commune, elle souhaite favoriser le développement de liens entre développement économique et développement local. L'association multiplie les initiatives de mise en synergie des acteurs économiques du territoire.

Par ailleurs, Plaine Commune Promotion s'engage à favoriser les échanges de bonnes pratiques entre les entreprises signataires de la Charte à travers notamment l'animation d'un Club des DRH.

→ UNE ÉCOUTE

DES BESOINS DES ENTREPRISES

UN ENGAGEMENT N'EST PAS À SENS UNIQUE

Plaine Commune s'engage pour ce qui concerne son champ de responsabilité, à contribuer au bon fonctionnement des entreprises sur le territoire et tout particulièrement sur :

- **la concertation des acteurs économiques** et leur association dans la définition des projets d'aménagement et de développement du territoire
- **la mise en place d'un dispositif d'accueil** des entreprises et de leurs salariés, notamment un rapprochement sur les actions à engager au niveau du sport, de la culture, des crèches
- **le développement des commerces et des services** de proximité
- **sa contribution par des négociations conjointes** avec le STIF et les organismes de transports à une adaptation régulière des transports en commun, au regard du rythme de développement
- **l'attention concernant les questions de sécurité**, de propreté et d'amélioration des espaces publics
- **l'intégration de clauses d'insertion** dans les marchés publics
- **l'information régulière** auprès des salariés et des entreprises sur les possibilités de logements
- **la communication et l'information** sur les événements économiques, culturels et sportifs de la communauté

Dans le cadre de la Maison de l'Emploi, les 6 agences **ANPE** du territoire sont partenaires de la Charte et s'engagent à ce que chaque entreprise signataire ait un interlocuteur identifié dans l'équipe professionnelle correspondante à son secteur d'activité. Le nom et les coordonnées de cet interlocuteur seront communiqués à chaque entreprise et la liste, actualisée chaque semestre, sera disponible auprès de Plaine Commune. L'ANPE s'engage à :

- aider à préparer aux recrutements des entreprises
- diffuser les offres d'emploi et sélectionner les candidats
- conseiller lors de recrutements spécifiques
- faciliter l'intégration du nouveau salarié

→ UN INTERLOCUTEUR UNIQUE POUR L'ENTREPRISE

UNE MOBILISATION POUR CONTRIBUER À LA POPULARISATION ET À LA RÉUSSITE DE LA CHARTE ... UN INTERLOCUTEUR UNIQUE POUR L'ENTREPRISE

Plaine Commune et Plaine Commune Promotion s'engagent à créer les conditions d'une popularisation de la Charte auprès des entreprises du territoire et d'une valorisation des signataires. Plaine Commune favorisera la mobilisation de ses services et l'ensemble des partenaires pour accompagner les entreprises dans la formalisation des objectifs et leur mise en oeuvre. Pour cela Plaine Commune désignera en son sein un interlocuteur unique pour chaque entreprise signataire de la Charte qui fera le lien avec les différents partenaires.

→ COMMENT FAIRE ?

CONTACT
Plaine Commune
Laure HOUPERT : 01 55 93 56 52
Plaine Commune Promotion
Luc PROBERT : 01 55 93 57 27

Les entreprises, souhaitant marquer leur intérêt pour la démarche, sont invitées à remplir le bulletin d'intention joint, précisant les champs qu'elles désirent approfondir. Une réunion avec les services, les élus de Plaine Commune et Plaine Commune Promotion permettra de préciser le contenu de l'annexe de la charte spécifique à l'entreprise.

Les 85 premiers signataires de la Charte Entreprise-Territoire : 1ÈRE LIGNE SECURITÉ, ADEF RÉSIDENCES, AEDIFIBAT, ALJT, ALSTOM POWER SERVICE, ANR SERVICES, AUCHAN, BATEG, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, BIN, BOURGEOIS, BOUWFONDS MARGNAN, CARTONNAGES GUILLAUME, CENTRE CARDIOLOGIQUE DU NORD, CENTRE DE DÉCHETS INDUSTRIELS (CDIF), CHANET PEINTURES, CIEC, CITY PRINT, CLOISONS PARTENA, COMPAGNIE GÉNÉRALE D'AFFACTURAGE (CGA), COTTREZ, CTCR MERCEDES BENZ PARIS, DCF, DESIGN PARCS, DHL EXPRESS, DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS, DUBRAC TP, EDF CAP AMPERE, EDF GAZ DE FRANCE DISTRIBUTION, EDGAR, EDILIANCE, EIFFAGE CONSTRUCTION ILE-DE-FRANCE, ENTRA, EPUR IDF, ESTREL, ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG, EUROCOPTER, EV CORPORATE, FABRE, FIDEL, FINANCIÈRE JOYEUX, FIPS, FRANCE QUICK SA, FRANCE TELECOM, FUNMASTERS, GENERALI, GROUPE AFNOR, GROUPE ALTERNA DÉVELOPPEMENT, GROUPE BANCEL, GROUPE CINÉ DIA, GROUPE GRAFITIX INDUSTRIES, GROUPE PRECILEC ZODIAC, HAUDECOEUR, HER, ICADE, ICADE EUROGEM, IFI PEINTURE, INPES, KREMLIN-REXSON, LA POSTE, L'EUROPÉENNE D'EMBOUTEILLAGE, LIFMETAL EPUR IDF, LOOMIS CASH SERVICES, NEWSTONE, NEXITY APOLLONIA, OFFICE NOTARIAL DE PIERREFITTE, PAPREC, PLAINE COMMUNE, PLAINE COMMUNE HABITAT, PLAINE ENVIRONNEMENT, PLIMETAL, PLUS QUE PARFAIT, PRUNEVIEILLE, RATP, REALISE, RINGENBACH, SABIMMO, SACAMAS, SAINT-GOBAIN DÉVELOPPEMENT, SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION DE CHALEUR DE SAINT-DENIS (SDCSD), SNCF DIRECTION RÉGIONALE PARIS-NORD, SOGELYM STEINER, SPIE IDF NO, UFP, VINCI IMMOBILIER.

La Charte Entreprise-Territoire coélaborée par Plaine Commune et Plaine Commune Promotion est mise en oeuvre en partenariat avec la Maison de l'Emploi du Territoire de Plaine Commune, tous ses partenaires, et de nombreux acteurs du territoire dont l'ANPE, l'AFFPA, le réseau des missions locales, le Greta, Interfaces Compétences, l'EPSR IRRHIS, REALISE, Plaine Initiatives, l'E2C, l'Education Nationale, l'AFIJ, les organismes de formation du territoire, PROXITÉ, les ESAT et EA du territoire, les Universités Paris 8 et Paris 13, le CNAM, l'ALJT, la Région Île-de-France, le Département de la Seine-Saint-Denis et de nombreux autres.....

BULLETIN

D'INTENTION DE SIGNATURE

DE LA CHARTE ENTREPRISE- TERRITOIRE

Nom de l'entreprise :

Nom du responsable :

Adresse :

.....

Tél.....TélécopieEmail.....

Je souhaite que mon entreprise s'implique dans la Charte Entreprise-Territoire et aimerais approfondir les actions proposées dans les rubriques suivantes :

I - EMPLOI - INSERTION

- Attention particulière aux candidatures locales dans les recrutements
- Accueil de jeunes et adultes en formation ou en insertion
- Recours aux prestations des structures d'insertion par l'activité économique
- Soutien à l'École de la 2ème Chance
- Parrainage de jeunes vers l'emploi
- Stand aux Rencontres pour l'emploi et/ou participation à des forums locaux de recrutement

II - LIENS ÉCOLE - UNIVERSITÉ - ORGANISME DE FORMATION

- Accueil de jeunes en alternance
- Présentation des métiers de l'entreprise
- Rallye Interentreprises
- Participation à l'opération "Nos lycées, une mosaïque de talents"
- Versement de la taxe d'apprentissage à des établissements locaux
- Accueil de stagiaires
- Forum des formations post-bac
- Rapprochement avec des organismes de formation continue
- Coopération avec des laboratoires de recherche

III - SOUTIEN A LA CRÉATION D'ENTREPRISE

- Soutien à Plaine Initiatives (PFIL)
- Mécénat de compétences

V - DÉVELOPPEMENT DES LIENS AVEC LE TISSU LOCAL DE TPE ET PME

- Consultation d'entreprises locales pour des marchés et services de sous-traitance
- Référencement dans l'annuaire des entreprises de Plaine Commune

- Visite aux Rencontres annuelles de Plaine Commune Promotion et/ou à d'autres initiatives de valorisation du tissu économique local

V - TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

- Embauche de travailleurs handicapés
- Recours aux prestations proposées par les ESAT et EA du territoire

VI - LOGEMENT DES SALARIÉS

- Informations sur les programmes de logement neuf en accession
- Informations sur l'offre de logements pour les salariés en mobilité de 18 à 32 ans



Je désigne

M.....

Fonction

.....

Tél.....

Mail.....

pour approfondir avec vous les différents volets pouvant être intégrés dans la charte individuelle qui sera signée avec mon entreprise.

Fait à, le.....

(cachet de l'entreprise)



avec

